



Monitoring
des quartiers

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be>

Code	Territoire	Part des logements sociaux (logt/100 ménages)				
		2008	2009	2010	2011	2012
	Moyenne RBC	7.62	7.61	7.55	7.6	7.61
21001	Anderlecht	11.06	11.07	10.85	10.86	10.85
21002	Auderghem	6.10	6.07	5.96	5.98	5.98
21003	Berchem-Sainte-Agathe	7.67	7.67	7.83	7.83	7.83
21004	Bruxelles	10.51	10.40	10.18	10.23	10.24
21005	Etterbeek	6.25	6.25	6.23	6.23	6.23
21006	Evere	13.81	13.81	13.73	13.81	13.80
21007	Forest	5.62	5.43	5.59	5.59	5.58
21008	Ganshoren	12.41	12.41	12.28	12.30	12.31
21009	Ixelles	2.95	2.95	2.92	2.92	2.94
21010	Jette	6.30	6.30	6.19	6.19	6.63
21011	Koekelberg	5.89	5.89	5.98	5.98	5.98
21012	Molenbeek-Saint-Jean	9.66	9.77	9.78	9.79	9.79
21013	Saint-Gilles	4.42	4.42	4.56	4.56	4.55
21014	Saint-Josse-ten-Noode	7.35	7.32	7.00	7.00	6.99
21015	Schaerbeek	4.29	4.31	4.26	4.29	4.29
21016	Uccle	4.40	4.46	4.44	4.53	4.52
21017	Watermael-Boitsfort	18.16	18.19	18.32	18.32	18.31
21018	Woluwe-Saint-Lambert	10.48	10.33	10.15	10.53	10.42
21019	Woluwe-Saint-Pierre	4.96	5.16	5.09	5.09	5.09

Created and hosted by





Monitoring
des quartiers

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be>

Part des logements sociaux

Métadonnées

Couverture	Région
Echelle	quartier du monitoring (MD)
Unité	logt/100 ménages
Numérateur	Nombre total de logements sociaux * 100
Périodicité du numérateur	annuelle
Source du numérateur	SLRB
Adresse internet de la source du numérateur	www.srlb.irisnet.be
Dénominateur	nombre de ménages
Périodicité du dénominateur	annuelle
Source du dénominateur	DGSIE
Adresse internet de la source du dénominateur	http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/

Created and hosted by



IBSA©2010





Monitoring
des quartiers

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be>

Tous droits réservés

La reproduction intégrale ou partielle, que ce soit sous forme originale ou adaptée, est soumise à l'autorisation préalable de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA).

Clause de non-responsabilité

Tous les documents présentés sur ce site ont uniquement une valeur informative et ne peuvent donc être considérés comme des documents faisant juridiquement foi. Notre objectif est de diffuser des informations actualisées et exactes, nous ne pouvons en garantir le résultat. Cependant nous nous efforcerons de corriger les erreurs qui nous seront signalées.

Certains documents de cette publication peuvent comporter des renvois ou liens vers des informations provenant d'autres organisations. Cependant l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) du Ministère de la Région Bruxelles-Capitale ne garantit aucunement la pertinence, l'actualité ou l'exactitude de cette information externe et décline toute responsabilité à cet égard.

Tout utilisateur ou visiteur s'interdit d'établir, à partir de tout autre site, un lien vers la présente Monitoring des Quartiers, en ce compris l'une de ses pages secondaires, sans le consentement exprès et préalable de la Région Bruxelles-Capitale. Cette interdiction s'applique à toute forme ou technique de lien par lequel le nom, l'adresse ou tout autre élément (notamment les images, logos, animations, textes, boutons, ...) ou partie d'élément figurant sur l'une des pages de l'Iconothèque, est affiché sur l'une des pages d'un autre site, ou par lequel l'internaute est, à partir de cet autre site, renvoyé, de quelque manière que ce soit, sur le présent site. L'ensemble du contenu du Monitoring des Quartiers relève de la législation belge et internationale relative au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle.

Tous les droits sont réservés et la propriété exclusive de la Région Bruxelles-Capitale, y compris pour les documents téléchargeables.

La reproduction, la transmission, modification, traduction, rediffusion ou vente de toutes les informations reproduites sur le Monitoring des Quartiers (cartes, graphiques, photos, logos) ou partie du Monitoring des Quartiers, texte y compris sur un support quel qu'il soit, et ce dans le cadre d'une utilisation à caractère commercial ou non lucratif sont formellement interdites sans l'autorisation préalable et écrite de la Région Bruxelles-Capitale.

L'usage d'extraits dans un article, un compte-rendu ou un livre, un fichier est autorisé moyennant indication claire et précise de la source.

Concernant les images et photos présentes sur ce site, les auteurs de ce site tentent de trouver les éventuels ayants droit. Au cas où vous disposeriez d'informations concernant des ayants droit qui ne seraient pas mentionnés ou seraient mal mentionnés, vous pouvez prendre contact avec l'IBSA au moyen du formulaire disponible dans la rubrique "contact".